

Bureau Exécutif FFVoile
6 décembre 2009
Relevé de décisions

Présents : JP Champion – H Bacchini - JC Méric - D Tincelin - J Kerhoas – JP Churet - E Marliot - P Gouard - S Lasseaux – H Giraud - B David - M Bouvet – N Peberel - JL Denechau - C Peyras- Marie Thérèse Jourdas – P Delahaye - JL Paulou.

Thèmes et commentaires

1	VIE FEDERALE
1.1	<u>Approbation du relevé de décisions du BE du 20/11/2009.</u>
Décision 1	Le BE adopte le relevé de décision de la réunion du 20/11/2009
1-2	<u>Budget</u>
Décision 2	Le BE valide la modification du budget 2009 pour ce qui concerne la reclassification du CNDS sur une ligne « subvention CNDS » et non plus sur la ligne Convention d'Objectif Cette modification devra être entérinée par un vote électronique du CA
1.3	<u>Informatique</u>
Infos	Un rappel est fait sur les sujets en cours (refonte des classements nationaux de classe - Liaison licencié - Gestion régionale des arbitres - Gestion des certificats Osiris - Licence Enseignement) et les projets d'ores et déjà engagés (nouveau logiciel comptable – préparation SOF). Les nouveaux projets à choisir par le BE : Présence fédérale sur le site de la SOF – gestion des cofinancements – refonte site web – refonte site Freg – gestion de projets avec Formation – délivrance licences en ligne – Gestion des inscriptions aux régates en ligne.
Décision 3	Le BE valide pour le 1 ^{er} trimestre 2010 dans le volume de 50 jours disponibles, les priorités suivantes : Gestion des cofinancements - Refonte du site Web – délivrance des licences en ligne – gestion des inscriptions des régates en lignes. Gestion de projet : Echange du BE sur les deux axes : la méthode « gestion de projets » et le logiciel « Project » La décision finale sur la mise en œuvre de la méthode et de la mise en place de l'outil project en 2010 est reportée au BE du 8/01/10.
1.4	<u>Dossier météo</u>
Décision 4	Concernant les propositions de tarification des produits de prévision météo (offres : réservée aux licenciés / Gd public FFVoile), pour Navicot prévisions – Navicot pilote – Navicot planification – Téléphone mobile, le BE donne mandat à Dominique Tincelin/Eric Marliot pour finaliser les négociations avec l'ensemble des acteurs du dossier (Actimar,

	Nasca, Ozzap, Météostratégie)
1-5	<u>Procédure de sortie d'inventaires du matériel fédéral.</u>
Décision 5	<p>Le BE souhaite que soit mis en place une procédure pour les sorties d'inventaires du matériel fédéral (matériel nautique - vidéo ...).</p> <p>Cette procédure proposée au vote d'un prochain BE devra prévoir que des responsables soient mandatés dans les différents lieux où se trouve le matériel en France afin qu'ils puissent attester de l'état du matériel et de l'endroit où il est stocker.</p> <p>Ensuite, la décision de sortie du matériel pour destruction, vente ou don sera signée par le responsable de l'entité qui avait acheté le matériel et le SG conformément au dispositif prévu dans le règlement financier. Il sera évidemment nécessaire avant tout destockage de faire el point de la valeur nette comptable du matériel.</p>
1-6	<u>Résolutions réunions institutionnelles.</u>
Info	<p>Il est rappelé au BE la procédure mise en place afin que tous les sujets présentés en BE et CA fassent l'objet d'une présentation écrite, avec rédaction complète de la résolution proposée.</p> <p>Utiliser les formulaires récemment diffusés par la Vie Fédérale.</p>
1.7	<u>Affiliation</u>
Décision 6	Le BE se prononce favorablement pour l'affiliation du club "Voile de Seine"
2	ORGANIGRAMME OPERATIONNEL – document projeté.
Remis	Sujet reporté à un prochain BE.
3	DEPARTEMENT VOILE LEGERE
3.1	<u>Désignation du CDV56 comme organisateur du Championnat de France de Voile Minimés 2010.</u>
Décision 7	Le Bureau Exécutif désigne le CDV 56 comme organisateur du Championnat de France de Voile Minimés 2010 qui se déroulera du 3 au 8 juillet 2010 sur le site de l'ENVSN, sous réserve de la signature du cahier des charges et du budget prévisionnel.
3.2	<u>Réactualisation des épreuves de la Division Internationale du Classement National Individuel Fédéral pour 2010.</u>
Décision 8	Le Bureau Exécutif entérine la réactualisation des épreuves de la Division Internationale du Classement National Individuel Fédéral pour 2010 conformément au tableau ci-après.

Groupe	Grade	Participer aux épreuves de référence 2010 et être dans les	
4 000	W	Coupe de "l'América"	1
3 000	W	Le Championnat du Monde des Classes Olympiques	10/MR8
	W	Le Louis VUITTON Trophy (Trophée de Sardaigne)	4
	1	*La Route du Rhum monocoques: IMOCA	3
	1	*La Route du Rhum multicoques:	1
	W	Le Championnat du Monde des Melges 24	8
	W	Le Classement du World Tour Match Race	8
	W	Le Classement de la Coupe du Monde PWA slalom masculin et féminin	M5/F3
2 000	1	Le Championnat d'Europe des Classes Olympiques	5/MR4
	W	**Le World Match Racing Tour, Monsoon Cup (MAL)	4
	W	Le Championnat du Monde de Farr 40	5
	1	Le Classement en temps réel de la Sydney/Hobart	3
	2	Les Sables, les Açores, les Sables en Classe 6.50 proto	3
	1	La Solitaire du Figaro	3
	1	Le Classement par équipe de la Commodor's Cup	1
	1	Le Championnat du Monde IFCA slalom masculin et féminin	M5/F3
1 000	2	La Sailing World Cup, Voile Olympique, Princess Sofia (ESP)	5
	1	La Sailing World Cup, Voile Olympique, SOF (FRA)	5
	1	La Sailing World Cup, Voile Olympique, Holland Regatta (NED)	5
	2	La Sailing World Cup, Voile Olympique, Weymouth (GBR)	5
	W	**Le World Match Racing Tour, Marseille International Match Race (FRA)	4
	W	**Le World Match Racing Tour, Danish Open (DEN)	4
	W	**Le World Match Racing Tour, Match Cup Sweden (SWE)	4
	W	**Le World Match Racing Tour, St Moritz Match Race (SUI)	4
	1	La Coupe du Monde PWA slalom masculin Cran Canaria (ESP)	3
	1	La Coupe du Monde PWA slalom masculin Fuerté Ventura (ESP)	3
	1	La Coupe du Monde PWA slalom masculin Sylt (GER)	3
	1	Le Championnat du Monde Formula windsurfing masc et fem	M5/F3
	1	Le Championnat du Monde de Farr 30	3
	1	Le Championnat d'Europe de Farr 40	3
	2	Le Championnat du Monde des J 80	3
	2	La Cap Istanbul	3
	2	*La Route du Rhum monocoques Classe 40	3
	2	La Transat AG2R	3
	2	Le Tour de France à la Voile	1
	1	Le Championnat d'Europe masculin Match Race	4
	2	Le Défi Wind Gruissan (FRA)	3
	2	Le Trophée Clairefontaine	3
	2	Le Grand Prix Formula windsurfing masculin sopot (POL)	3
	1	*Le Classement du Tour Européen Xtrême 40	3
		* l'épreuve sera prise en compte si au moins 5 bateaux au départ.	
		** Le positionnement de la Compétition dans le Groupe de Niveau sera validé définitivement suite à la parution du règlement du WMRT	

3.3

[Le Championnat de France de Voile Minimes sur flotte collective avec attribution d'un titre en solitaire O'pen Bic : Dates, lieu et modalités de sélections.](#)

Décision 9

Le Bureau Exécutif entérine, pour le Championnat de France de Voile Minimes sur flotte collective, les dates, lieu et modalités de sélection suivantes :

- Dates : 18 au 23 juillet 2010.

**Vote
électronique
du CA**

- Lieu : Moisson Lavacourt (Paris).
- Modalités de sélection : ce Championnat sera soumis globalement aux mêmes processus de sélection que les autres Championnats de France Minimes et Espoirs.
 - Particularité :
Afin que toutes les Ligues puissent participer au Championnat de France, les 3 régates de sélection maximum et 2 minimum devront être courues, IMPERATIVEMENT sur flotte collective, en O'pen Bic ou quelque soit le support, à condition qu'il soit dériveur solitaire et qu'il soit adapté aux minimes.
 - Attribution des quotas de Ligue et invitations :
 - Première phase : Pour chaque Ligue, il sera attribué un quota de sélectionnés identique pour toutes les ligues et égal à un garçon et une fille.
 - Deuxième phase : Chaque ligue pourra bénéficier de places d'invitation supplémentaires « Dynamique » de Ligue. Pour cela, chaque Ligue devra fournir le Classement général de ses épreuves de sélection. En fonction du nombre total de coureurs ayant participé au minimum à 2 épreuves, la ligue se verra attribuer des invitations supplémentaires suivant le tableau ci-dessous.

	Filles	Garçons
Moins de 15 coureurs (garçons et filles)	Pas de place supplémentaire	
De 15 à 45	1	2
De 46 à 75	2	4
De 76 à 105	3	6
Plus de 105	4	8

Cette décision sera soumise au vote du CA par voie électronique

4

DEPARTEMENT HABITABLE

4.1

Rolex Commodore's Cup 2010.

- Approbation de la composition du comité de sélection
Le BE approuve la composition du comité de sélection pour la RCC 2010 tel que reproduit dans l'annexe 1 du présent relevé de décision
- Approbation Label « Equipe de France pour la Commodores' Cup 2008 » (Equipes Bleue, Blanche, Rouge et verte)
Le BE accepte d'accorder le Label « Equipe de France pour la RCC 2010 » aux équipes Bleue, Blanche, Rouge et Verte, sous réserve du respect de l'ensemble des obligations reprises en annexe 1 du présent relevé de décisions

Décision 10

**5
5-1**

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT

Partenariat Orange

Info

Accord pour 2010, sur les dispositions identiques à 2010.
Nécessité de renforcer les relations avec les dirigeants d'Orange, et de s'inscrire dans leur démarche de partenariat.
Difficulté d'obtenir la mise en place d'un partenariat pluri annuel.
Point sur la stratégie de cofinancement des nouveaux bateaux, et de la nécessaire rotation des supports concernés.
Volonté de cohérence dans les négociations avec Bic entre les Départements Voile Légère, Développement et le service communication.

<p>5.2</p> <p>Info</p>	<p><u>France Station Nautique</u> Compte rendu de l'AG. Renouvellement du Bureau et du Président : Bernard Faucon succède à G. Foligné. J. Kerhoas et C. Dayon représenteront la FFVoile au CA.</p>
<p>6</p> <p>6-1</p> <p>Non traité</p>	<p>MISSION FORMATION DE L' ENCADREMENT</p> <p><u>Démarches à initier pour la mise en place d'un CQP entraîneur voile.</u></p> <p>Volonté de mettre en place un diplôme spécifique, pour valoriser le statut et la fonction des entraîneurs Sujet renvoyé pour étude complémentaire à l'ordre du jour d'un prochain BE.</p>
<p>7</p> <p>7.1</p> <p>Décision 11</p>	<p>REGLEMENTATION</p> <p><u>Montant de la redevance forfaitaire au profit de l'organisateur pour la délivrance tardive de cartes de publicité sur le lieu de l'épreuve.</u></p> <p>Le BE de la FFVoile maintient, pour l'année 2010, le montant des redevances des cartes annuelles et autorisations ponctuelles de port de publicité appliqué en 2009. Le BE de la FFVoile fixe, pour l'année 2010, à 8 € la somme forfaitaire revenant au Club en cas de délivrance tardive, sur le lieu de l'épreuve, d'une carte ou autorisation ponctuelle de port de publicité. Ce montant doit être ajouté en bas du tableau des tarifs des redevances figurant sur le formulaire de demande de délivrance d'une carte ou autorisation ponctuelle de publicité. Demande est faite à Ch. Peyras de faire des propositions pour faire évoluer globalement le fonctionnement des cartes de publicité.</p>
<p>8</p> <p>8.1</p> <p>Décision 12</p>	<p>RSO -</p> <p><u>Stage de survie « ISAF APPROVED »</u> Le BE donne son accord pour que soit ajouté en fin d'article 7.6 de l'Annexe G : « <u>Commentaire FFVoile</u> : Que ce soit spécifié ou non dans l'Avis de course, la FFVoile prescrit que les stages d'entraînement en accord avec les RS 6.01 soient « ISAF Approved » et donc habilités par la FFVoile pour ce qui concerne le territoire français, ou par tout autre Autorité Nationale Membre de l'ISAF pour les ressortissants étrangers. »</p>
<p>8.2</p> <p>Décision 13</p>	<p><u>Stages "ISAF APPROVED" - Durée de validité article 6.01 RSO</u> Proposition de résolution : Ajouter en fin de l'article 6.01 des RSO : « <u>Commentaire FFVoile</u> : La fin de validité de tous les certificats émis en 2004 et 2005 par les Centres habilités par la FFVoile est reportée au 1^{er} janvier 2011. Les prorogations seront accordées individuellement, sur demande expresse auprès de la FFVoile »</p> <p>Le BE rejette la résolution .Les porteurs de certificats en fin de validité devront repasser un stage complet tant que les stages de « rafraîchissement » ne seront pas en place.</p>
<p>8.3</p> <p>Décision 14</p>	<p><u>AIS Transpondeur</u> Proposition de résolution : Ajouter en fin du nouvel article 3.29.1.n) : « <u>Commentaire FFVoile</u> : Pour les bateaux relevant de la Classe Mini, l'AIS est recommandé</p>

	<p>pour l'année 2010, et ne sera obligatoire qu'à partir du 1^{er} janvier 2011. » <i>Le BE souhaite que cette mesure soit validée par le Préfet Maritime avant son application.</i> Extincteur</p>
<p>8.4</p>	<p><u>Article 4.05.4 - Cas particulier de la Classe Mini.</u></p>
<p>Décision 15</p>	<p>Le BE donne son accord pour ajouter en fin du nouvel article 4.04.4, sous réserve de conformité avec la division 240 : « <u>Commentaire FFVoile</u>: la FFVoile prescrit que, pour les bateaux relevant des Classes Mini 6,50 et Farr 30, l'extincteur peut n'être que d'une capacité de 1 kg. »</p>
<p>8.5</p>	<p><u>Bouées de sauvetage</u> Article 4.22.1 - Cas particulier courses en solitaire</p>
<p>Décision 16</p>	<p>Dans l'article concerné, modifier le Commentaire FFVoile suivant « La FFVoile prescrit que pour les épreuves en solitaire de catégorie 2, seul l'article 4.22.1 s'applique » de la manière suivante : « <u>Commentaire FFVoile</u>: la FFVoile prescrit que pour les épreuves en solitaire de catégories 1, 2 et 3, au minimum une bouée de sauvetage doit être à bord, et équipée tel que décrit en 4.22.1 b). »</p>
<p>8.6</p>	<p><u>Actualisation RSO pour classes MINI 6,50 et FB2.</u></p>
<p>Décision 17</p>	<p>Le Be donne son accord pour actualiser le commentaire FFVoile comme suit : « <u>Commentaire FFVoile</u> : la FFVoile prescrit que l'application de l'article 3.18 est reportée au 1^{er} janvier 2012 pour les bateaux relevant des classes Mini 6,50 et Figaro Bénéteau 2. Il en est de même pour la Classe Farr 30 jusqu'à fin 2010. »</p>
<p>8.7</p>	<p><u>Annexe M DES RSO</u> Cas particulier de la Classe Mini 6,50</p>
<p>Décision 18</p>	<p>Le BE donne son accord pour ajouter en fin de l'Annexe M, et de l'article 3.03, les dispositions suivantes : « <u>Commentaire FFVoile</u> : la FFVoile prescrit que pour les bateaux relevant de la Classe Mini 6,50, l'application de l'article 3.03 et de l'Annexe M des RSO est modifiée tel que suit : la conception et la construction des bateaux devront, à minima, respecter les dérogations accordées par les Affaires Maritimes Françaises, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les bateaux de série : catégorie de conception B, marque CE. - Pour les prototypes : catégorie de conception C, avec attestation du constructeur et in fine de l'architecte comme quoi le navire répond au minimum aux exigences de cette catégorie. » <p>Ces dispositions s'appliquent aussi à l'article 3.03.2 a) et au paragraphe M3.</p>
<p>10 Non traité</p>	<p>DIVERS Exposition carnets de voyage.</p>